

## OFFRE DE SERVICES 2019

### Conseil / Information / Accompagnement des parcours mobilité

<https://essonnemobilites.fr/accompagnement/>

Diagnostic de compétences en mobilité (DCM) : Entretien d'1H30 en moyenne, entre le conseiller mobilité et le participant. Il permet d'identifier les besoins et compétences en mobilité. Véritable jeu de questions/réponses, il permet au conseiller mobilité d'établir le niveau de connaissance en mobilité du public rencontré pour, à l'issue, orienter le participant vers l'offre de service de la plateforme adaptée à son besoin.

Conseil en mobilité : Résultante naturelle et immédiate du DCM, il aiguille le participant sur la voie de l'autonomie. Il diagnostique le besoin de connaissance ou de formation sur l'utilisation du réseau de transports en commun et oriente la personne sur les ateliers pédagogiques de mobilité à disposition.

Parcours d'accompagnement renforcé : Le conseiller mobilité a pour tâche de suivre et accompagner le parcours mobilité du participant rencontré, qui peut mobiliser successivement différents services de la plateforme départementale de mobilité. Une durée moyenne de 6 mois de parcours est visée. Des points d'étapes réguliers seront formalisés avec chaque participant afin d'organiser le parcours mobilité dans le parcours global d'insertion. Chaque participant, avant tout accès à des solutions de mobilité, sera suivi par un référent unique Mobilité, garant de son parcours.

### Formation à la mobilité autonome et durable

<https://essonnemobilites.fr/actions/les-formations-collectives/>

**1. Des ateliers collectifs** sont proposés et animés par l'équipe interne de la plateforme et/ou des opérateurs de la mobilité, engagés sur le projet. Le contenu pédagogique et leur fréquence sont adaptés aux publics en parcours.

Vous trouverez ci-après des exemples des ateliers mis en œuvre : Mobilité Territoriale, Connaissance et Utilisation du réseau des transports en commun en Essonne.

#### 2. Formation utilisation du deux-roues

Apprendre les bases : équilibre, trajectoire, freinage, pédalage...

Lever les freins à l'utilisation : culturels, peur, manque d'utilité liée à une méconnaissance...

Appréhender la conduite d'un deux-roues en ville : notions de code de la rue / route

#### 3. Formation Permis de conduire AM

Pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988, un permis AM (ex-BSR) est obligatoire pour la conduite d'un cyclomoteur ou d'une voiturette, même au-delà de 16 ans en l'absence d'un autre permis de conduire. *Participation financière 75 €*

#### 4. Formation Permis de conduire B

La plus-value recherchée par notre action en la matière est de mettre en place des étapes de formation permis de conduire, modulables et adaptables en fonction des participants.

L'objectif visé est l'optimisation du temps et du coût de cette formation pour le participant. Le permis de conduire n'est pas une finalité en soi mais une des étapes possibles d'accès à la mobilité durable.

Pour ce faire, un diagnostic et une évaluation des aptitudes du participant sont menés par un conseiller mobilité ou un prestataire retenu. A l'issue, le participant pourra être positionné sur :

\* un stage de pré-code : animé par un conseiller ou un prestataire, il vise la levée des freins linguistiques et/ou cognitifs afin de préparer les participants au stage de code intensif et donc augmenter les chances de réussite

\* le stage de code intensif : 5 jours de formation + 1 jour de perfectionnement (42h). 20 sessions de 10 personnes sont programmées sur 2019 (cf. planning). *Participation financière 30€ + Redevance par examen du code 30€*

\* un accompagnement à la conduite : pour les participants pour lesquels cela s'avère utile, une préformation en conduite, via un simulateur de conduite Ediser est proposée ; l'objectif étant d'augmenter les chances de réussite et de raccourcir le temps d'obtention du permis.

\* la formation conduite intensive : plusieurs auto-écoles sont retenues pour dispenser les formations intensives sur l'ensemble du département de l'Essonne. L'objectif est de pouvoir proposer une formation individualisée à destination de 8 candidats par session, pour un total de 160 participants potentiels (cf. planning). La formation dispensée comporte de 20 à 50h maximum, en boîte mécanique ou automatique. *Participation financière 150€, excepté si le code a été validé avec Essonne MobilitÉS : participation financière de 120€*

## Aides matérielles à la mobilité

<https://essonnemobilites.fr/actions/>

Transport solidaire (TAD) : Service de prise en charge du déplacement de la personne pour un accès direct à l'emploi (transport à la demande). Trajet Domicile/Travail aller-retour, là où l'offre de transport en commun n'existe pas ou pour une embauche sur un horaire en décalé. (Durée de prise en charge maximale de 6 mois selon le besoin et la capacité d'autonomie de mobilité). *Participation financière 0,80 € le trajet*

Location d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour des déplacements de courte distance. *Participation financière 1,10€/jour*

Location d'un scooter thermique pour des déplacements d'une distance plus importante. *Participation financière de 1,10 à 2,70€/jour selon critères de ressources*

Location d'une voiture pour des trajets Domicile/Travail. Courte durée (*Participation financière 6 à 8 €/jour*) ou longue durée avec notre partenaire Papa Charlie (*Participation financière 4€/jour*)

Vente de voitures à des tarifs solidaires : véhicules disponibles sur

<https://essonnemobilites.fr/actions/le-garage-solidaire/vente-voitures/>

## Garage Solidaire – Orsay

<https://essonnemobilites.fr/actions/le-garage-solidaire/>

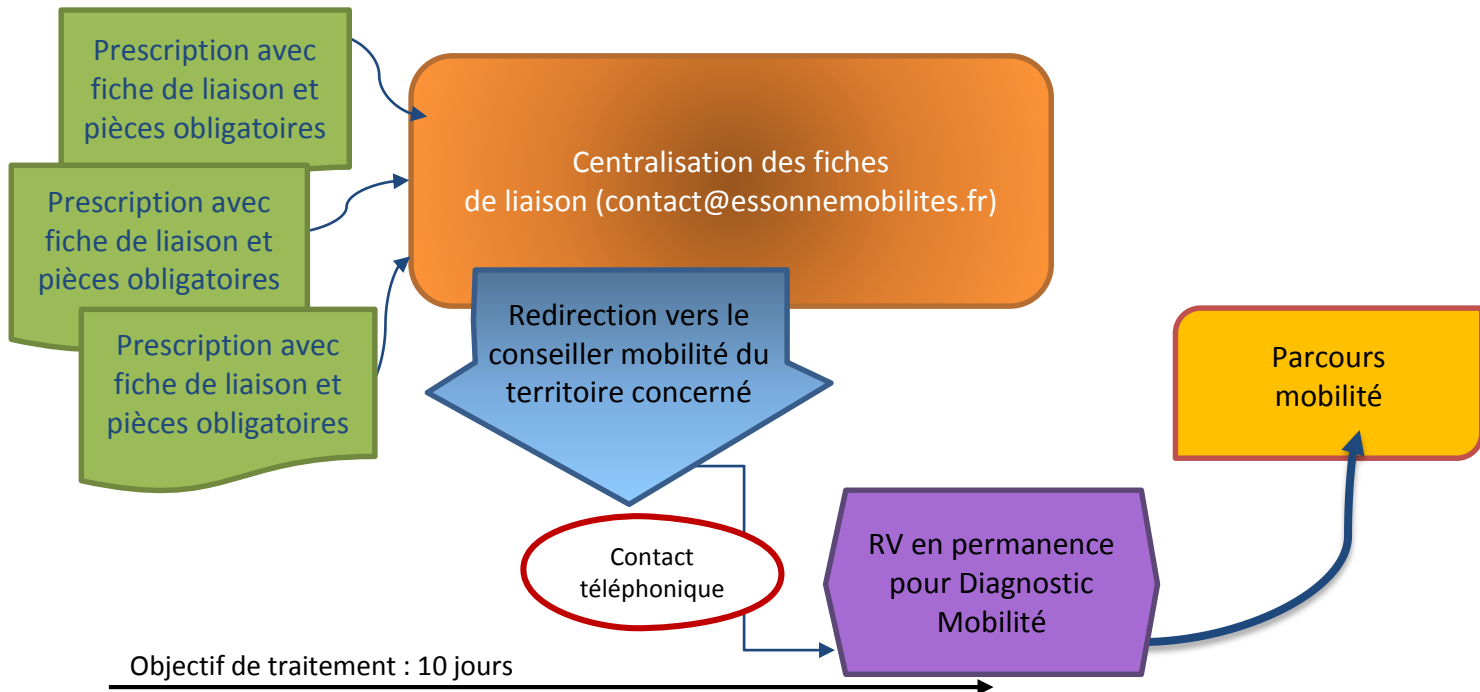
Diagnostic : Constat de l'état mécanique du véhicule réalisé au Garage Solidaire d'Orsay ou au domicile du participant si le véhicule n'est pas roulant et établissement d'un devis.

Co-réparation : Accès aux équipements et aux conseils des garagistes pour réparer soi-même son véhicule. *Location équipements à partir de 5€*

Réparation : Prise en charge des réparations, après acceptation d'un devis, par nos équipes de mécaniciens. *Taux horaire 30€, pièces facturées au prix de revient fournisseur*

**ADHESION ANNUELLE Essonne MobilitÉS : 1 euro**

## Orientation d'un participant



## Public éligible

Toute personne, résidant l'Essonne, accompagnée par une structure socio-professionnelle et en âge d'intégrer le marché du travail, confrontée à des difficultés de mobilité de nature à compromettre fortement les possibilités d'un accès ou d'un retour à l'emploi durable, **notamment** :

- allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, etc.)
- jeunes (- 25 ans)
- demandeurs d'emploi
- personnes ayant la reconnaissance RQTH
- réfugiés/demandeurs d'asile

## Liste des pièces obligatoires quel que soit le service

- Fiche de liaison 2019 dûment complétée recto/verso, justifiant de l'existence du frein mobilité, datée, tamponnée et signée
- Copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité, de la Carte de Séjour ou du Titre de Séjour en cours de validité sur la durée de l'action (max 6 mois) avec adresse actuelle obligatoire pour les titres de séjour
- Preuve de domiciliation en Essonne (justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture électricité, facture téléphone, avis d'imposition, etc.) **ou** attestation d'hébergement, photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois)
- Toute pièce justifiant du statut du candidat (exemples : attestation inscription Pôle Emploi, attestation CAF pour les allocataires du RSA, attestation MDPH, inscription Mission Locale, inscription PLIE, etc.)
- Curriculum Vitae (CV)

**LES DOSSIERS DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE COMPLETS AU MOMENT DE LA PRESCRIPTION**

## Pièces supplémentaires en fonction du service

### Transport Solidaire (Transport à la Demande)

- Annexe Transport Solidaire (TS-TAD) complétée

### Formation Permis de Conduire AM (ex-BSR)

- Copie de l'Attestation de Recensement pour les personnes de nationalité française de moins de 25 ans
- Copie de l'ASSR2 pour les personnes de nationalité française nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988)
- 4 photos identiques (numériques certifiées ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>)

### Location de véhicule 2 Roues

- **Copie du Permis AM** (anciennement BSR) pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988, même au-delà de 16 ans en l'absence d'un autre permis de conduire
- Un **casque homologué**, ainsi qu'une **paire de gants homologués**

### Location et/ou achat de Voiture

- **Copie du Permis B**

### Formation Permis de Conduire B

- Copie du dossier Auto-école (CERFA 02), si déjà inscrit et sans examen obtenu et valide
- Copie de l'Attestation de Recensement pour les personnes de nationalité française de moins de 25 ans
- Justificatifs de ressources du foyer (cf. formulaire de calcul)

## Critères spécifiques

- Avoir un projet professionnel validé et une insertion professionnelle directement liée à l'obtention du permis de conduire :
  - dans les secteurs d'activité qui travaillent en horaires décalés (restauration, espaces verts, aide à la personne en horaires décalés, métiers de service en horaires décalés...);
  - lorsque l'obtention du permis a un lien direct avec l'exercice de la profession (chauffeur de taxi, espaces verts);
  - quand le lieu de résidence n'est pas desservi par les transports en commun.
- **Être pleinement disponible pour la formation au code et pour la conduite**
- Savoir lire et écrire sans difficulté
- Être motivé pour obtenir le permis de conduire et être dans une démarche de recherche d'emploi
- Pouvoir participer financièrement à hauteur de : **150 €** (à Essonne Mobilités) + **30 €** (redevance unitaire par passage d'examen théorique du code de la route)
- **Ne pas être sous le coup d'une annulation ou suspension de permis**

Tous les documents nécessaires sont téléchargeables sur notre site : <https://essonnemobilites.fr>

## Stage précode (externe)

5 jours (30h) en 5 semaines  
1€ (adhésion EMS)

8 sessions de 13 participants en moyenne, soit 104 personnes

- Les sessions 2019-P1 et 2019-P3 se dérouleront entre le 18/02 et le 22/03/2019, sur les territoires 1 et 3
- Les sessions 2019-P2 et 2019-P4 se dérouleront entre le 20/05 et le 21/06/2019, sur les territoires 2 et 4
- Les sessions 2019-P5 et 2019-P7 se dérouleront entre le 09/09 et le 11/10/2019, sur les territoires 1 et 3
- Les sessions 2019-P6 et 2019-P8 se dérouleront entre le 12/11 et le 13/12/2019, sur les territoires 2 et 4

## Code intensif collectif (interne)

6 jours (42h) : 5 jours en 1 semaine + 1 jour de perfectionnement le jeudi de la semaine suivante  
30€ + 30€ par passage examen théorique (ETG) dans un délai de 3 mois maximum  
(+ 1€ si adhésion EMS)

1 session par territoire tous les 2 mois, 20 sessions de 10 participants soit 200 personnes.  
Calendrier ci-dessous.

## Formation de conduite intensive (externe)

150€, excepté si le code a été validé avec Essonne MobilitéS : 120€ (+ 1€ si adhésion EMS)

20 sessions de 8 participants en moyenne, soit 160 personnes

2 formules (à déterminer par le prestataire auto-école lors de l'évaluation ou pendant les 15 premières heures de formation) :

- Formule 1 : Session de conduite intensive de 20 heures de formation, soit 18h de formation au volant à planifier sur 2 semaines (préconisation : par semaine, 5 modules de 2h de conduite) auxquelles s'ajouteront 2h de préparation à l'examen pratique. Si besoin, cette formation sera suivie d'un complément d'heures individuelles (de 1 à 30h de formation) pendant les 6 semaines suivantes. L'examen pratique devra avoir lieu au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la session et une deuxième présentation (si nécessaire) dans le mois suivant.  
Durée totale maximale envisagée : 18 semaines.
- Formule 2 : Pour les participants de la formule 1 ayant la capacité à se réorienter vers la conduite supervisée, au bout de 20 heures de formation (28h maximum), un rendez-vous préalable au départ en conduite supervisée sera effectué à l'auto-école avec le tuteur (1h en voiture + 1h en salle). La phase de conduite supervisée s'étalera sur 6 à 8 semaines, suivie d'un retour en formation auto-école pour 4 à 10 heures (en 2 semaines), avec passage de l'examen la semaine suivante, puis deuxième présentation dans le mois suivant (si nécessaire).  
Durée totale maximale envisagées : 18 semaines.

Calendrier ci-dessous.

# ESSONNE Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES  
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016  
essonnemobilites.fr

Territoires	EPCI	Lots	Evaluation conduite	Stage Code	Début formation conduite envisagée
<b>1 - Haut Nord Est</b>	Grand Paris - Val d'Yerres Val de Seine - Orée de la Brie	9D	11-12/03/2019	25/03-29/03/2019 + 04/04/2019	15/04/2019
		9H	06-07/05/2019	20/05-24/05/2019 + 29/05/2019	10/06/2019
		9L	24-25/06/2019	08/07-12/07/2019 + 18/07/2019	29/07/2019
		9P	23-24/09/2019	07/10-11/10/2019 + 17/10/2019	28/10/2019
		9T	18-19/11/2019	02/12-06/12/2019 + 12/12/2019	23/12/2019
<b>2 - Nord-Ouest</b>	Versailles Grand Parc - Paris Saclay - Pays de Limours - Cœur d'Essonne	9A	28-29/01/2019	11/02-15/02/2019 + 21/02/2019	04/03/2019
		9E	25-26/03/2019	08/04-12/04/2019 + 18/04/2019	29/04/2019
		9I	20-21/05/2019	03/06-07/06/2019 + 13/06/2019	24/06/2019
		9M	12-13/08/2019	26/08-30/08/2019 + 05/09/2019	16/09/2019
		9Q	07-08/10/2019	21/10-25/10/2019 + 31/10/2019	12/11/2019
<b>3 - Sud-Ouest</b>	Le Dourdannais - Juine et Renarde - Etampois	9B	11-12/02/2019	25/02-01/03/2019 + 07/03/2019	18/03/2019
		9F	08-09/04/2019	23/04-29/04/2019 + 02/05/2019	13/05/2019
		9J	03-04/06/2019	17/06-21/06/2019 + 27/06/2019	08/07/2019
		9N	26-27/08/2019	09/09-13/09/2019 + 19/09/2019	30/09/2019
		9R	21-22/10/2019	04/11-08/11/2019 + 14/11/2019	25/11/2019
<b>4 - Grand Est</b>	Paris Sud Seine Essonne Sénart - Val d'Essonne - 2 Vallées	9C	25-26/02/2019	11/03-15/03/2019 + 21/03/2019	01/04/2019
		9G	23-24/04/2019	13/05-17/05/2019 + 23/05/2019	27/05/2019
		9K	11-12/06/2019	24/06-28/06/2019 + 04/07/2019	15/07/2019
		9O	09-10/09/2019	23/09-27/09/2019 + 03/10/2019	14/10/2019
		9S	04-05/11/2019	18/11-22/11/2019 + 28/11/2019	09/12/2019